

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/10/2025 - 33057 - 2022 D 02201 - 920 911 146 - 5GOLDMEN

DÉPOT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 15 OCT. 2025
SOUS LE N° 33057

SC 5GOLDMEN

77 AVENUE ARISTIDE BRIAND

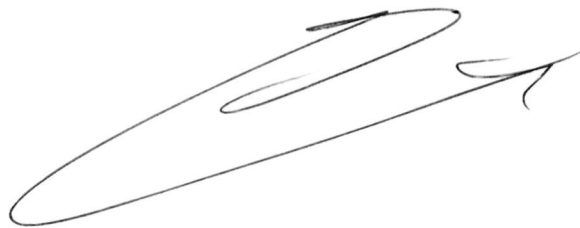
94230 CACHAN

Exercice clos le : 31 décembre 2024

APE : 6820B

SIRET : 92091114600016

Certifié conforme à l'original



EXPERTISE AUDIT ASSOCIES
64 RUE CORVISART

75013 PARIS-13

Tél :

E-mail : expaudit2@eea-audit.fr

Comptes annuels

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'U' or 'B' shape.

BILAN ACTIF

5GOLD - SC 5GOLDMEN

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/24	Valeurs nettes au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	50 400,00	50 400,00		
Constructions	110 521,06	114 441,02	-3 919,96	-3,43
Installations tech., matériel et outillag. indus				
Autres immobilisations corporelles	9 583,03	10 334,80	-751,77	-7,27
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	170 504,09	175 175,82	-4 671,73	-2,67
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)				
Autres (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	9 952,12	1 645,50	8 306,62	504,81
Charges constatées d'avance(3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 952,12	1 645,50	8 306,62	504,81
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	180 456,21	176 821,32	3 634,89	2,06

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

TS

BILAN PASSIF

5GOLD - SC 5GOLDMEN

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Valeurs au 31/12/24	Valeurs au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 1 000,00)	1 000,00	1 000,00		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-11 724,66		-11 724,66	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	4 102,89	-11 724,66	15 827,55	134,99
SITUATION NETTE	-6 621,77	-10 724,66	4 102,89	38,26
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-6 621,77	-10 724,66	4 102,89	38,26
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	185 369,98	186 369,98	-1 000,00	-0,54
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 176,00	1 176,00		
Dettes fiscales et sociales	532,00		532,00	
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	187 077,98	187 545,98	-468,00	-0,25
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	180 456,21	176 821,32	3 634,89	2,06

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques

(3) Dont emprunts participatifs

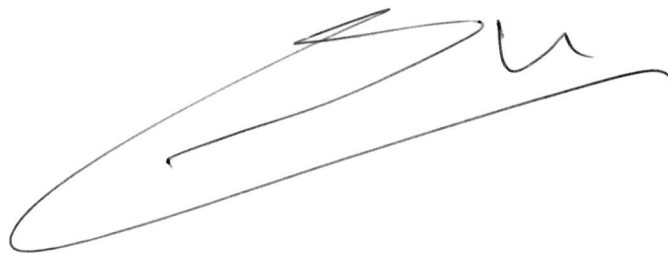
187 077,98

187 545,98

es

Annexe

cf. attestation
à l'original

A stylized handwritten signature consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more intricate flourish.

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

5GOLD - SC 5GOLDMEN

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

- FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE
- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- ÉTAT DES AMORTISSEMENTS
- ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS
- PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
- CRÉDIT BAIL
- LOCATIONS
- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
- ÉCART DE RÉÉVALUATIONS
 - Variations de la réserve spéciale de réévaluation
 - Variations de la provision spéciale de réévaluation
- ÉTAT DES STOCKS
- ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES
- EFFETS DE COMMERCE
- ENTREPRISES LIÉES
- COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF
- COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
- TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES
- COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF
- LES ENGAGEMENTS
- DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES
- LES EFFECTIFS
- PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS
- TRANSFERTS DE CHARGES
- ANNEXES COVID-19
- DETTES LIÉES À LA COVID-19
- COMMENTAIRES

Informations		
Produites	Non produites	
	NS	NA
O		
O		
O		
O		
O		
O		
O		
O		
O		
O		
O		

23

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

5GOLD - SC 5GOLDMEN

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

L'entité n'est pas concernée (option non prise).



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

5GOLD - SC 5GOLDMEN

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



ETAT DES IMMOBILISATIONS

5GOLD - SC 5GOLDMEN

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			
CORPORELLES	Terrains		50 400,00		
			117 600,00		
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencs & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
		Inst. générales, agencs & aménagts divers	10 661,92		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique			
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	178 661,92		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL			
		TOTAL GENERAL	178 661,92		

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				
CORPORELLES	Terrains				50 400,00	
					117 600,00	
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers			10 661,92	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier				
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			178 661,92	
FINANCIERE	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL				
		TOTAL GENERAL			178 661,92	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

5GOLD - SC 5GOLDMEN

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Sur sol propre	3 158,98	3 919,96		7 078,94
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	327,12	751,77		1 078,89
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.				
Emballages récupérables divers				
TOTAL	3 486,10	4 671,73		8 157,83
TOTAL GENERAL	3 486,10	4 671,73		8 157,83

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr. Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp. Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

5GOLD - SC 5GOLDMEN

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		1 176,00	1 176,00		
Personnel & comptes rattachés					
Sécurité sociale & autr organismes sociaux					
Etat & autres	Impôts sur les bénéfices	532,00	532,00		
collectiv. publiques	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)		185 369,98	185 369,98		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		187 077,98	187 077,98		

renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

5GOLDMEN
Société civile
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 77 AVENUE ARISTIDE BRIAND
94230 CACHAN
SIREN 920 911 146 RCS CRETEIL

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025**

PREMIERE RESOLUTION

Les associés et Président, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 4 102.89 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associées et Président, après avoir constaté que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un bénéfice de **4 102.89 euros**.

Conformément aux dispositions de *l'article 243 bis du Code général des impôts*, il est rappelé que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été nulles.

TROISIEME RESOLUTION

Les associées et Président, déclare que les conventions réglementées sont intervenues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont la liste figure en annexe au présent procès-verbal.

Les associées et Président, statue sur lesdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

Les associées, après avoir pris connaissance de la liste des conventions réglementées annexée aux présentes, approuve le montant des rémunérations versées au Président.

**Le Président Monsieur
Thomas SEKMEN**



5GOLDMEN
Société civile
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 77 AVENUE ARISTIDE BRIAND
94230 CACHAN
SIREN 920 911 146 RCS CRETEIL

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2025**

Au siège social,
à dix huit heures.

Les associées de la Société Civile susvisée s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Sont présents :

• **Monsieur SEKMEN Thomas**
Demeurant : 5 ALLEE DU PARONAMA
94230 CACHAN
propriétaire de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF actions,
ci999 actions

• **Madame GOLDAS Agnieszka**
Demeurant : 5 ALLEE DU PARONAMA
94230 CACHAN
propriétaire d'UNE actions,
ci1 actions

Soit ensemble -----
1 000 actions

Sur les MILLE actions formant le capital social.

Les associées étant présent ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et est déclarée ; en conséquence, régulièrement constituée.

Monsieur Thomas SEKMEN, Préside la réunion.



Le Président rappelle que les Associés se sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion établi par le Président,
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée, sur sa demande lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de sa convocation.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce.

Cette lecture terminée, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés et Président, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 4 102.89 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est votée comme suit :

Pour : unanimité

Contre : -

Abstention : -

En conséquence, elle est adoptée.



DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés et Président, après avoir constaté que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un bénéfice de **4 102.89 euros**

Conformément aux dispositions de *l'article 243 bis du Code général des impôts*, il est rappelé que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été nulles.

Cette résolution, mise aux voix, est votée comme suit :

Pour : unanimité

Contre : -

Abstention : -

En conséquence, elle est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés et Président, déclare que les conventions réglementées sont intervenues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont la liste figure en annexe au présent procès-verbal.

Les Associés et Président, statue sur lesdites conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est votée comme suit :

Pour : unanimité

Contre : -

Abstention : -

En conséquence, elle est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés et Président, après avoir pris connaissance de la liste des conventions réglementées annexée aux présentes, approuve le montant des rémunérations versées au Président.

Cette résolution, mise aux voix, est votée comme suit :

Pour : unanimité

Contre : -

Abstention : -

En conséquence, elle est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures,
De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé après lecture par les Associés et Président.



**Le Président Monsieur
Thomas SEKMEN**



5GOLDMEN
Société civile
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 77 AVENUE ARISTIDE BRIAND
94230 CACHAN
SIREN 920 911 146 RCS CRETEIL

**EXTRAIT RESOLUTION AFFECTATION
RESULTAT**

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 28 JUIN 2025**

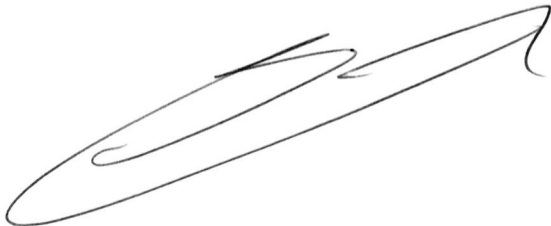
DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés et Président, après avoir constaté que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un bénéfice **de 4 102.89 euros**,

Conformément aux dispositions de *l'article 243 bis du Code général des impôts*, il est rappelé que les dividendes distribués ont été nulles.

TS

**Le Président Monsieur
Thomas SEKMEN**



5GOLDMEN
Société civile
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 77 AVENUE ARISTIDE BRIAND
94230 CACHAN
SIREN 920 911 146 RCS CRETEIL

**EXTRAIT RESOLUTION AFFECTATION
RESULTAT ADOPTEE**

**PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 28 JUIN 2025**

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés et Président, après avoir constaté que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un bénéfice **de 4 102.89 euros**.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués ont été nulles.

Cette résolution, mise aux voix, est votée comme suit :

Pour : unanimité

Contre : -

Abstention : -

En conséquence, elle est adoptée



**Le Président Monsieur
Thomas SEKMEN**

